

Mardi, nous allons poursuivre le débat consacré à l'Accord du lac Meech. Il est prévu que ce jour-là, le premier ministre et les chefs des deux partis d'opposition participeront au débat.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, à l'heure de la période des questions orales, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien) (M. Valcourt) a cité un document sur lequel il y avait les chiffres de dépenses du MEIR au Québec, et j'aimerais qu'il ait la gentillesse et la courtoisie de le déposer à la Chambre pour l'information de l'ensemble des députés.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si vous remarquez ou si vous prenez la peine de lire le compte rendu officiel des *Débats*, vous noterez que je n'ai jamais référé au document. J'ai fait état que j'avais en main un document qui étalait ces dépenses-là, mais je n'y ai pas référé et je crois que le Règlement exige qu'on doit s'inspirer ou citer un document pour qu'il soit déposé, ce que je n'ai pas fait.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) invoque le Règlement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais, au nom de mon parti, réserver le privilège de regarder la bande vidéo pour confirmer la réponse du ministre. S'il a agi exactement comme il l'a dit, nous serons d'accord...

Une voix: Qu'est-ce qu'il a à cacher?

M. Guilbault (Saint-Jacques): ... mais il nous a semblé qu'il avait cité d'un document.

[Traduction]

M. le Président: Le ministre a déclaré qu'il ne citait pas un document, mais si la difficulté persiste, j'entendrai à un autre moment le point de vue du député de Saint-Jacques. Celui-ci voudra vraisemblablement consulter le harsard et l'enregistrement vidéo. Si la difficulté persistait encore, évidemment, j'entendrais les avis des autres députés.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉAVIS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'interviens pour vous dire que je me réserve le droit de soulever la question de privilège une fois que j'aurai examiné la transcription de la déclaration du député de York-Scarborough (M. McCrossan). Cette déclaration a été faite cet après-midi.

Travaux de la Chambre

Je vais examiner le compte rendu, et je déciderai alors si je veux soulever plus tard la question de privilège.

M. le Président: Je demanderai bien sûr au député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qui se fera sûrement un plaisir d'accéder à ma requête, de m'en donner avis par écrit.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Riis: Monsieur le Président, comme jeudi est le jour où nous demandons généralement au leader adjoint à la Chambre de nous annoncer les travaux dont le gouvernement prévoit nous saisir, je pourrais peut-être faire une observation au secrétaire parlementaire. Étant donné que nous n'avons pas eu cette semaine notre série habituelle de réunions des leaders parlementaires à cause de la conférence de presse convoquée par le leader adjoint à la Chambre, nous voudrions faire savoir que, en ce qui concerne le NPD, il y a un certain nombre de projets de loi que nous voudrions étudier de façon expéditive. Comme il le sait, nous avons dit à un certain nombre de reprises quels étaient précisément ces projets de loi. Si le gouvernement les présentait, nous les étudierions avec diligence et de la façon la plus expéditive.

Il sait très bien aussi, cependant, que nous nous opposons à l'accord commercial dont le gouvernement veut que nous discutions pendant l'été pour nous le faire accepter à l'usure. C'est pourquoi nous nous opposons à ce qu'on essaie de le faire adopter de force par la Chambre. Je tiens à le dire bien clairement à mon honorable ami, le secrétaire parlementaire.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le gouvernement est très heureux d'entendre le mot «expéditif». Nous souhaitons faire adopter certains projets de loi de façon expéditive. Si nous pouvions ficeler tout un programme législatif prévoyant notamment que le projet de loi de mise en oeuvre de l'accord commercial sera amplement débattu à la Chambre, durant de nombreuses heures, pour être ensuite renvoyé au comité, il y aurait en effet de quoi tenir une réunion très productive. Mais on ne peut s'attendre à ce que les députés de la majorité acceptent d'être tenus en otage par un petit groupe de députés qui ont leurs priorités. Il est raisonnable de s'attendre à ce que les trois partis aient peut-être chacun leurs priorités. Si nous pouvions nous entendre sur ces priorités, la Chambre serait bien servie ainsi que les députés.

● (1510)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au secrétaire parlementaire que nous ne sommes pas un pays à parti unique, même s'il préférerait peut-être qu'il en soit ainsi. La Chambre appartient à tous les députés et pas seulement à ceux qui appuient le gouvernement jusqu'aux prochaines élections. Si le gouvernement veut faire adopter son programme législatif, il doit agir de façon raisonnable et constructive et prendre les moyens nécessaires pour obtenir la coopération de tous les députés, y compris ceux de l'opposition. Si le gouvernement agit ainsi, nous pourrions peut-être progresser, surtout s'il a l'intention de respecter le Règlement et s'il renonce à son idée de ne pas en tenir compte parce qu'il ne peut pas s'y plier.